

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 28 octobre 2022,  
Secrétaire de séance : Cédric PUCHEU

Etaient présents 51 titulaires, 1 suppléant, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRÈRE, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE,

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Bernard AURISSET à Jean-Claude COSTE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Philippe GARROTÉ à Jean CONTOU-CARRÈRE, Flora LAPERNE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne BARBET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

**RAPPORT N° 221103-03-TOU-**

**ESPACE NORDIQUE DU SOMPORT : CONVENTION HIVERNALE DE DÉNEIGEMENT**

Mme ALTHAPÉ précise que chaque année une convention est établie avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques (DIRA) pour le déneigement des parkings de la station de ski du Somport.

Dans la continuité des années précédentes, il est proposé de renouveler cette convention pour la période hivernale 2022/2023.

Concernant les conditions financières, la CCHB s'engage à payer à la DIRA les frais réels engagés par celle-ci conformément au barème d'intervention défini dans la convention.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2023 du Budget Annexe du Somport.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques (DIRA),
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 03 novembre 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé CP*

Cédric PUCHEU

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY